Examen de module pour Examen professionnel: Cuisinière en diététique / Cuisinier en diététique
Contenu des modules, règles et moyens auxiliaires

1 Informations générales sur les examens de modules

Type de module:	Modules obligatoires
Frais :	CHF 160.00 par module (Situation au 1.1.2025, sous réserve de modifications)
Description :	Voir « Directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel de cuisinière en diététique / cuisinier en diététique du 1 juillet 2022 »
Prérequis :	Voir « Règlement concernant l'examen professionnel de cuisinière en diététique / cuisinier en diététique du 24 juin 2022 »
Reconnaissance :	Pour chaque examen de module réussi, les candidats reçoivent un certificat de module. Le certificat de module est reconnu comme diplôme partiel et constitue une condition d'admission à l'examen final.
Durée de validité :	Les certificats de module sont valables 5 ans à compter de la réussite de l'examen de module.
Actualité :	Les modules sont adaptés en permanence à l'état actuel des développements et aux exigences professionnelles et sont contrôlés au moins tous les 5 ans.

2 Moyens auxiliaires et documents lors de l'examen modulaire

Les règles et moyens auxiliaires suivants s'appliquent lors de la réalisation des examens modulaires:

2.1 Codification des solutions

Pour les examens de module, les noms des candidats sont codés. Les candidats reçoivent leur code dans une enveloppe juste avant le début de l'examen. Le code doit également être traité de manière confidentielle par les candidats. Le code doit figurer sur toutes les feuilles de solution (sans nom).

2.2 Identification personnelle

Pendant l'examen, l'identité des candidats est contrôlée à l'aide d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité, permis de conduire). La carte d'identité doit toujours être portée sur soi.

2.3 Moyens auxiliaires autorisés pendant les examens de module

En règle générale, les moyens auxiliaires concrets sont communiqués avant l'examen de module concerné. Sauf communication ou accord contraire, les moyens auxiliaires suivants sont autorisés :

- Matériel pédagogique, supports de cours et notes personnelles
- Notebook ou tablet avec accès à Internet (y compris intelligence artificielle, par exemple ChatGPT), la caméra / l'appareil photo doit être couvert
- Crayon personnel (stylo à bille ou encre). Les solutions écrites au crayon ne sont pas corrigées.

2.4 Écrire l'examen

Les solutions doivent être écrites à la main sur les feuilles de solution prévues à cet effet. Les feuilles de solution sont mises à disposition lors des examens. Les solutions sur d'autres papiers ne sont pas corrigées.

Sur chaque feuille de solution, une seule page peut être écrite. Le code et le numéro de l'énoncé doivent être inscrits en haut de chaque feuille. Tous les documents d'examen (devoirs, annexes, etc.) doivent être remis avec les solutions.

2.5 Répétition

Les examens de module peuvent être répétés deux fois. Il est donc possible de faire 3 tentatives d'examen au total.

2.6 Restauration pendant l'examen

Les boissons peuvent être apportées à l'examen et consommées pendant l'examen.

2.7 Smartphones / smartwatches / montres

Ces appareils seront déposés à l'avant de la salle d'examen pendant l'examen. Les candidats ne sont pas autorisés à porter des montres-bracelets, mais il est permis de poser les montres-bracelets (sauf les smartwatches) sur la table à côté du badge.

2.8 Informations supplémentaires

Le règlement d'examen et les directives relatives à l'examen professionnel contiennent de plus amples informations.